



2015_B760

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Déchèterie des Pennes-Mirabeau - Construction d'une plate-forme de réception des déchets végétaux - Programme de travaux et demande de subventions à l'ADEME, au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à la Région PACA

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(s) :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_04

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Déchèterie des Pennes-Mirabeau – Construction d'une plate-forme de réception des déchets végétaux – Programme de travaux et demande de subventions à l'ADEME, au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à la Région PACA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix poursuit son programme de construction de plate-forme de réception de déchets végétaux. Après Venelles en janvier 2015 puis Bouc-Bel-Air et Saint-Cannat en octobre 2015, la CPA va construire une plate-forme à proximité de la déchèterie des Pennes-Mirabeau.

La Communauté sollicite l'aide de l'ADEME, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA pour participer au financement des travaux.

Exposé des motifs :

Le 9 avril 2015, le Bureau communautaire approuvait le plan d'actions visant à améliorer la gestion des déchets verts des ménages sur le territoire de la CPA.

Parmi les actions programmées, l'une consistait à construire en mitoyenneté ou au sein même des déchèteries le permettant, des plate-formes de dépotage au sol pour les déchets végétaux. Six sites ont été identifiés comme favorables.

En janvier 2015, la première plate-forme a ouvert ses portes à Venelles. Le succès a été immédiat, en effet, une enquête a démontré la satisfaction d'une grande majorité d'usagers quant à ce nouvel équipement. En plus d'offrir un vidage amélioré et sécurisé, la plate-forme permet de soulager la déchèterie en détournant un nombre important d'apporteurs.

En octobre 2015, deux autres plate-formes ont vu le jour, à Bouc-Bel-Air et à Saint-Cannat.

La prochaine plate-forme identifiée dans le plan d'actions se situe en face de la déchèterie des Pennes-Mirabeau sur une surface totale d'environ 1.600 m².

Le Bureau communautaire du 20 février 2014 adoptait le principe de mise à disposition gracieuse par la commune des terrains d'assiette de la déchèterie et de l'extension et approuvait la convention de mise à disposition de ces terrains.

Le programme des travaux est le suivant :

- Construction d'une plate-forme en béton pour recevoir les déchets végétaux et disposer les bennes ;
- Mise en œuvre d'un box de stockage à l'aide de blocs béton modulables ;
- Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales ;
- Création d'une voie d'accès spécifique ;
- Mise en place d'un bungalow ;
- Raccordement aux réseaux existants (eau potable, eau incendie, électricité) ;
- Réalisation d'une chaussée poids-lourds sur l'ensemble du site ;
- Pose de clôtures et portails.

Les travaux programmés sont estimés à 200.000 € HT soit 240.000 € TTC.

Les travaux d'une durée estimée à 2 mois devraient démarrer dès le 1^{er} trimestre 2016.

Une demande de subventions sera déposée auprès de l'ADEME, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements	Montant en € HT
ADEME	20.000 € (10 %)
CD 13	60.000 € (30 %)
REGION PACA	20.000 € (10 %)
autres	0 €
Autofinancement CPA	100.000 € (50 %)
TOTAL en € HT	200.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU la délibération n°2014_B168 du Bureau communautaire du 20 février 2014 qui approuvait les termes de la convention de mise à disposition gracieuse des terrains par la commune des Pennes-Mirabeau ;

VU la délibération n° 2015_B162 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant le programme de construction de plate-forme de dépotage au sol des déchets végétaux ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets du 8 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux de construction de la plate-forme de réception des déchets végétaux des Pennes-Mirabeau pour un montant estimé à 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA nécessaires à la réalisation des travaux ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget investissement fonction 812 opération 173 qui présente les disponibilités suffisantes.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Déchèterie des Pennes-Mirabeau - Construction d'une plate-forme de réception des déchets végétaux - Programme de travaux et demande de subventions à l'ADEME, au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à la Région PACA

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015